

Communauté d'Agglomération
GAP • TALLARD • DURANCE



**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'assainissement**

Exercice 2019

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	4
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	4
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	5
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	5
1.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	19
1.9.1.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	19
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	20
2.1.	Modalités de tarification	20
2.2.	Recettes	25
3.	Indicateurs de performance	26
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	26
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	26
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	28
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	29
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	30
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	31
4.	Tableau récapitulatif des indicateurs	32
5.	L'Assainissement Non Collectif	33

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance
- **Nom de l'entité de gestion**: assainissement collectif
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Barceilonnette, Châteauevieux, Claret, Curbans, Esparron, Fouillouse, Gap, Jarjayes, La Freissinouse, La Saulce, Lardier-et-Valença, Lettret, Neffes, Pelleautier, Sigoyer, Tallard, Vitrolles
- **Existence d'une CCSPL** Oui Non
- **Existence d'un règlement de service** Oui, date d'approbation* : 21/08/2018

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 47 364 habitants au 31/12/2019 (46 825 au 31/12/2018).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 27 284 abonnés au 31/12/2019 (27 165 au 31/12/2018).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 43,97 abonnés/km) au 31/12/2019. (43,94 abonnés/km au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,74 habitants/abonné au 31/12/2019. (1,72 habitants/abonné au 31/12/2018).

1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	2 507 070	2 500 000	+ 0,3%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 5 au 31/12/2019 (5 au 31/12/2018).

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 18,46 km de réseau unitaire hors branchements,
 - 602 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- soit un linéaire de collecte total de 620,46 km (618,29 km au 31/12/2018).

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Les stations d'épuration

LA STATION D'ÉPURATION DE TALLARD



La station d'épuration de Tallard a été construite en 1997.

La filière de traitement, entièrement biologique est de type "Lit bactérien à forte charge".

Elle a été dimensionnée pour traiter les effluents provenant des communes de Tallard, Lettret, Châteauneuf (pour partie).

Sa capacité nominale est de 3 700 EH et peut traiter un débit de 600 m³/jour. Le rejet des eaux traitées s'effectue dans la Durance.

LA STATION D'ÉPURATION DE LA SAULCE



La station d'épuration de La Saulce a été construite en 2002.

La filière de traitement, entièrement biologique est de type "Boues activées avec traitement des boues sur lits de rhizophytes".

Elle a été dimensionnée pour traiter les effluents provenant des communes de La Saulce, Lardier et Valença, Fouillouse.

Sa capacité nominale est de 2 500 EH et peut traiter un débit de 425 m³/jour. Le rejet des eaux traitées s'effectue dans la Durance.

LA STATION D'ÉPURATION DE NEFFES



La station d'épuration de Neffes a été construite en 1993.

La filière de traitement, entièrement biologique est de type "Lit bactérien à forte charge".

Elle a été dimensionnée pour traiter les effluents provenant des communes de Neffes, Pelleautier, Châteauneuf (pour partie), Gap (secteur plaine de lachaup).

Sa capacité nominale est de 3 000 EH et peut traiter un débit de 450 m³/jour. Le rejet des eaux traitées s'effectue dans le Rousine.

LA STATION D'ÉPURATION DE JARJAYES



La station d'épuration de Jarjayes a été construite en 2011.

La filière de traitement, entièrement biologique est de type "Filtres plantés de roseaux".

Elle a été dimensionnée pour traiter les effluents provenant de la commune de Jarjayes sauf le secteur des Tancs.

Sa capacité nominale est de 500 EH et peut traiter un débit de 90 m³/jour. Le rejet des eaux traitées s'effectue dans le torrent de Retru.

LA STATION D'ÉPURATION DE SIGOYER "Les Guérins"



La station d'épuration de Sigoyer "Les Guérins" a été construite en 1965.

La filière de traitement, entièrement biologique est de type "Lit bactérien à faible charge".

Elle a été dimensionnée pour traiter les effluents provenant de la commune de Sigoyer pour partie (secteur des Guérins). La station n'est pas équipée de débitmètre.

Sa capacité nominale est de 400 EH et peut traiter un débit de 60 m³/jour. Le rejet des eaux traitées s'effectue dans le torrent du Baudon.

LA STATION D'ÉPURATION DE SIGOYER "Les Dômes"



La station d'épuration de Sigoyer "Les Dômes" a été construite en 2006.

La filière de traitement, entièrement biologique est de type "Filtres plantés de roseaux".

Elle a été dimensionnée pour traiter les effluents provenant de la commune de Sigoyer pour partie (Chef-lieu, quartier des "Vincents").

Sa capacité nominale est de 250 EH et peut traiter un débit de 40 m³/jour. Le rejet des eaux traitées s'effectue dans le torrent du Baudon.

LA STATION D'ÉPURATION DE BARCILLONNETTE "Chef-lieu"



La station d'épuration de Barcillonnette "Chef-lieu" a été construite en 2007.

La filière de traitement, entièrement biologique est de type "Filtres plantés de roseaux"(Procédé Bi-Filtre).

Elle a été dimensionnée pour traiter les effluents provenant de la commune de Barcillonnette pour partie (Chef- lieu, quartier "Pré Roustagnit").

Sa capacité nominale est de 270 EH et peut traiter un débit de 40 m³/jour. Le rejet des eaux traitées s'effectue dans le torrent du Déoule.

LA STATION D'ÉPURATION DE BARCILLONNETTE "Les Faysses"



La station d'épuration de Barcillonnette "Les Faysses" a été construite en 2008.

La filière de traitement, entièrement biologique est de type "Filtres plantés de roseaux"(Procédé Bi-Filtre).

Elle a été dimensionnée pour traiter les effluents provenant de la commune de Barcillonnette pour partie (quartier "Les Faysses").

Sa capacité nominale est de 100 EH et peut traiter un débit de 15 m³/jour. Le rejet des eaux traitées s'effectue dans le torrent de Combe basse qui se jette dans celui du Déoule.

LA STATION D'ÉPURATION DE VITROLLES "Le Plan"



La station d'épuration de Vitrolles "Le Plan" a été construite en 2014.

La filière de traitement, entièrement biologique est de type "Filtres plantés de roseaux".

Elle a été dimensionnée pour traiter les effluents provenant de la commune de Vitrolles pour partie (secteur du Plan de Vitrolles).

Sa capacité nominale est de 190 EH et peut traiter un débit de 40 m³/jour. Le rejet des eaux traitées s'effectue dans le torrent du Déoule.

LA STATION D'ÉPURATION DE VITROLLES "Village"



La station d'épuration de Vitrolles "Village" a été construite en 2002.

La filière de traitement, entièrement biologique est de type "Filtre à sable vertical".

Elle a été dimensionnée pour traiter les effluents provenant de la commune de Vitrolles pour partie (secteur du Haut Vitrolles). La station n'est pas équipée de débitmètre.

Sa capacité nominale est de 150 EH et peut traiter un débit de 22 m³/jour. Le rejet des eaux traitées s'effectue dans le torrent de Rougenoir, puis celui du Briançon.

LA STATION D'ÉPURATION D'ESPARRON



La station d'épuration d'Esparron a été construite en 2013.

La filière de traitement, entièrement biologique est de type "Filtres plantés de roseaux".

Elle a été dimensionnée pour traiter les effluents provenant de la commune d'Esparron.

Sa capacité nominale est de 100 EH et peut traiter un débit de 15 m³/jour. Le rejet des eaux traitées s'effectue dans le torrent du Lierre qui se jette dans celui du Déoule.

LA STATION D'ÉPURATION DE CURBANS "Village"



La station d'épuration de Curbans "Village" a été construite en 2001.

La filière de traitement, entièrement biologique est de type "Filtre à sable vertical". Elle a été dimensionnée pour traiter les effluents provenant de la commune de Curbans pour partie (secteur du Village, Riou des Mious, Charnier et Les Fontaines, ainsi que le complexe du Real). La station est équipée d'un poste de relevage sans débitmètre.

Sa capacité nominale est de 350 EH et peut traiter un débit de 50 m³/jour.

Le rejet des eaux traitées s'effectue dans le torrent du Riou des Mious, à proximité du Lac de La Durance. La filière de traitement a été modifiée à plusieurs reprises en raison de l'abondance d'eaux claires parasites en entrée de station : plantation de roseaux, terrassement de la couche colmatée...

Les travaux de réhabilitation de la station ont débuté en 2019. La mise en service de la nouvelle station à filtres plantés de roseau sera mise en service en 2020.

LA STATION D'ÉPURATION DE CURBANS "La Curnerie"



La station d'épuration de Curbans "La Curnerie" a été construite en 2007.

La filière de traitement, entièrement biologique est de type "Filtres plantés de roseaux".

Elle a été dimensionnée pour traiter les effluents provenant des hameaux de la Curnerie et du lotissement l'Usclaye.

Sa capacité nominale est de 150 EH et peut traiter un débit de 22 m³/jour. Le rejet des eaux traitées s'effectue par infiltration dans le lit de la Durance.

LA STATION D'ÉPURATION DE CURBANS "Château du Rousset"



La station d'épuration de Curbans "Château du Rousset" a été construite en 2014.

La filière de traitement, entièrement biologique est de type "Filtres plantés de roseaux".

Elle a été dimensionnée pour traiter les effluents provenant des hameaux du Château, du Rousset, du Pin et de Pré-Clos.

Sa capacité nominale est de 150 EH et peut traiter un débit de 22 m³/jour. Le rejet des eaux traitées s'effectue par infiltration dans le lit de la Durance.

LA STATION D'ÉPURATION DE CLARET "Village"



La station d'épuration de Claret "Village" a été construite fin 2017.

La filière de traitement, entièrement biologique est de type "Filtres plantés de roseaux".

Elle a été dimensionnée pour traiter la totalité des effluents provenant du Village. Sa capacité nominale est de 266 EH et peut traiter un débit de 85 m³/jour.

Le rejet des eaux traitées s'effectue dans le torrent contiguë, puis dans la Durance.

LA STATION D'ÉPURATION DE CLARET "Les Roches"



La station d'épuration de Claret "Les Roches" a été construite en 1985.

La filière de traitement est de type "lit bactérien à faible charge".

Elle a été dimensionnée pour traiter les effluents provenant du hameau des Roches. La station n'est pas équipée de débitmètre.

Sa capacité nominale est de 54 EH et peut traiter un débit de 8,1 m³/jour.

LA STATION D'ÉPURATION DE GAP



La station d'épuration construite en 1998 a été dimensionnée pour recueillir les effluents de 54 000 équivalents-habitants et traiter un débit moyen d'environ 11 000 m³/j.

Le procédé entièrement biologique traite les pollutions carbonées, azotées et phosphorées combinées dans un même réacteur.

Les eaux sont traitées sur deux files identiques pouvant recevoir, chacune, 600 m³/h. Elles sont ensuite rejetées dans la LUYE.

Les boues sont compostées avec des déchets végétaux issus des déchetteries de l'agglomération. Le compost produit est valorisé en agriculture.

1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.9.1. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2018 en tMS	Exercice 2019 en tMS
Station d'épuration Château Rousset Lit plantés de roseaux (2015) (Code Sandre : 060904066005)	0	0
Station d'épuration Curbans Village (Code Sandre : 060904066004)	1,61	1,8
Station d'épuration La Curnerie (Code Sandre : 060904066002)	0	0
Station d'épuration Col des GUERINS (Code Sandre : 060905168001)	0,6	0,6
Esparron (Code Sandre : 060905049001)	0	0
Station d'épuration Les DOMES (Code Sandre : 060905168002)	6,17	0
Station d'épuration NEFFES-PELLEAUTIER (Code Sandre : 060905092001)	10,86	8,3
Barcelonnette-les Faysses (Code Sandre : 060905013002)	0	0
Station d'épuration Les Roches (Code Sandre : 060904058002)	0,2	0,3
Vitrolles-Chef lieu (Code Sandre : 060905184001)	0,3	0,3
Station d'épuration Village CLARET (Code Sandre : 060904058001)	0	0
Vitrolles-le Plan (Code Sandre : 060905184002)	0	0
Station d'épuration JARJAYES Nouvelle STEP (Code Sandre : 060905068003)	0	0
Station d'épuration de GAP (Code Sandre : 060905061001)	766,3	872,4
Barcelonnette-Chef lieu (Code Sandre : 060905013001)	0	0
Tallard-Chef lieu - Les jardins (Code Sandre : 060905170002)	22,38	18,67
la Saulce 01/01/2001 Boues activées (Code Sandre : 060905162002)	22,71	14,15
Total des boues évacuées	831,1	916,5

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Au 1er janvier 2020, les tarifs de la redevance assainissement collectif ne sont pas harmonisés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Les tarifs applicables fixés par le Conseil Communautaire n'ont pas été modifiés depuis 2017.

Les tableaux suivants présentent les montants par commune pour une consommation moyenne de 120 m³.

La facture type 120 m3 des usagers des communes de la Freissinouse et de Gap est détaillée ci-dessous.

	volume	Prix au 1/1/2020	Montant au 1/1/2020
Part fixe HT	-	-	-
Part variable HT	120	0,71	85,20
Modernisation des réseaux de collecte HT	120	0,15	18,00
TVA 10%			10,32
TOTAL € TTC			113,52
Prix du m3 en € TTC			0,95

La facture type 120 m3 des usagers des communes de Neffes et Pelleautier est détaillée ci-dessous :

	volume	Prix au 1/1/2020	Montant au 1/1/2020
Part fixe HT	-	49,09	49,09
Part variable HT	120	0,71	74,40
Modernisation des réseaux de collecte HT	120	0,15	18,00
TVA 10%			14,15
TOTAL € TTC			155,64
Prix du m3 en € TTC			1,29

La facture type 120 m3 des usagers de la commune de Châteauvieux est détaillée ci-dessous :

	volume	Prix au 1/1/2020	Montant au 1/1/2020
Part fixe HT	-	67,65	67,65
Part variable HT	120	0,49	58,80
Modernisation des réseaux de collecte HT	120	0,15	18,00
TVA 10%			14,44
TOTAL € TTC			158,89
Prix du m3 en € TTC			1,32

La facture type 120 m3 des usagers de la commune de Barillonnette est détaillée ci-dessous :

	volume	Prix au 1/1/2020	Montant au 1/1/2020
Part fixe HT	-	36,98	36,98
Part variable HT	120	0,46	55,20
Modernisation des réseaux de collecte HT	120	0,15	18,00
TVA 10%			11,01
TOTAL € TTC			121,19
Prix du m3 en € TTC			1,01

La facture type 120 m3 des usagers de la commune d'Esparron est détaillée ci-dessous :

	volume	Prix au 1/1/2020	Montant au 1/1/2020
Part fixe HT	-	65,18	65,18
Part variable HT	120	-	-
Modernisation des réseaux de collecte HT	120	0,15	18,00
TVA 10%			8,32
TOTAL € TTC			91,50
Prix du m3 en € TTC			0,76

La facture type 120 m3 des usagers de la commune de Fouillouse est détaillée ci-dessous :

	volume	Prix au 1/1/2020	Montant au 1/1/2020
Part fixe HT	-	62,44	62,44
Part variable HT	120	0,69	82,80
Modernisation des réseaux de collecte HT	120	0,15	18,00
TVA 10%			16,32
TOTAL € TTC			179,56
Prix du m3 en € TTC			1,50

La facture type 120 m3 des usagers des communes de Jarjayes et Vitrolles est détaillée ci-dessous :

	volume	Prix au 1/1/2020	Montant au 1/1/2020
Part fixe HT	-	26,07	26,07
Part variable HT	120	0,33	39,60
Modernisation des réseaux de collecte HT	120	0,15	18,00
TVA 10%			8,37
TOTAL € TTC			92
Prix du m3 en € TTC			0,77

La facture type 120 m3 des usagers de la commune de La Saulce est détaillée ci-dessous :

	volume	Prix au 1/1/2020	Montant au 1/1/2020
Part fixe HT	-	26,07	26,07
Part variable HT	120	0,42	50,40
Modernisation des réseaux de collecte HT	120	0,15	18,00
TVA 10%			9,45
TOTAL € TTC			103,92
Prix du m3 en € TTC			0,87

La facture type 120 m3 des usagers de la commune de **Lardier et Valença** est détaillée ci-dessous :

	volume	Prix au 1/1/2020	Montant au 1/1/2020
Part fixe HT	-	66,16	66,16
Part variable HT	120	0,50	0,60
Modernisation des réseaux de collecte HT	120	0,15	18,00
TVA 10%			14,42
TOTAL € TTC			158,58
Prix du m3 en € TTC			1,32

La facture type 120 m3 des usagers de la commune de **Lettret** est détaillée ci-dessous :

	volume	Prix au 1/1/2020	Montant au 1/1/2020
Part fixe HT	-	36,07	36,07
Part variable HT	120	0,45	54,00
Modernisation des réseaux de collecte HT	120	0,15	18,00
TVA 10%			10,80
TOTAL € TTC			118,87
Prix du m3 en € TTC			0,99

La facture type 120 m3 des usagers de la commune de **Sigoyer** est détaillée ci-dessous :

	volume	Prix au 1/1/2020	Montant au 1/1/2020
Part fixe HT	-	40,91	40,91
Part variable HT	120	0,75	90,00
Modernisation des réseaux de collecte HT	120	0,15	18,00
TVA 10%			14,89
TOTAL € TTC			163,80
Prix du m3 en € TTC			1,36

La facture type 120 m3 des usagers de la commune de Tallard est détaillée ci-dessous :

	volume	Prix au 1/1/2020	Montant au 1/1/2020
Part Déléataire			
Part fixe HT	-	5,20	5,20
Part variable HT	120	0,3106	37,27
Part Collectivité			
Part fixe HT	-	48,93	48,93
Part variable HT	120	0,37	44,40
Modernisation des réseaux de collecte HT	120	0,15	18,00
TVA 10%			15,38
TOTAL € TTC			169,18
Prix du m3 en € TTC			1,41

La facture type 120 m3 des usagers de la commune de Claret est détaillée ci-dessous :

	volume	Prix au 1/1/2020	Montant au 1/1/2020
Part fixe HT	-	30,00	30,00
Part variable HT	120	0,65	78,00
Modernisation des réseaux de collecte HT	120	0,15	18,00
TVA 10%			12,60
TOTAL € TTC			138,60
Prix du m3 en € TTC			1,15

La facture type 120 m3 des usagers de la commune de Curbans est détaillée ci-dessous :

	volume	Prix au 1/1/2020	Montant au 1/1/2020
Part fixe HT	-	72,00	72,00
Part variable HT	120		
Modernisation des réseaux de collecte HT	120	0,15	18,00
TVA 10%			9
TOTAL € TTC			99
Prix du m3 en € TTC			0,82

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2020 en €/m ³	Prix au 01/01/2020 en € pour 120 m ³
Barcelonnette	1.01	121,19
Châteauvieux	1.32	158,89
Claret	1.15	138,60
Curbans	0.82	99,00
Esparron	0.76	91,50
Fouillouse	1.50	179,56
Gap	0.95	113,52
Jarjayes	0.77	92,00
La Freissinouse	0.86	113,52
La Saulce	0.87	103,92
Lardier-et-Valença	1.32	158,58
Lettret	0.99	118,87
Neffes	1.29	155,64
Pelleautier	1.29	155,64
Sigoyer	1.36	163,80
Tallard	1.41	169,18
Vitrolles	0.77	92,00

2.2. Recettes



Recettes de la collectivité :

Total des recettes de la redevance pour l'assainissement collectif au 31/12/2019 : 1 850 199 €.

3. Indicateurs de performance

3.1. **Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)**



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 94,41% des 28 900 abonnés potentiels (94,83% pour 2018).

3.2. **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)**



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	60%	11
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	103

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 103 pour l'exercice 2019 (103 pour 2018).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2019	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100
Station d'épuration Château Rousset Lit plantés de roseaux (2015)	4,5	100	100
Station d'épuration Curbans Village	10,5	0	100
Station d'épuration La Curnerie	0,3	100	100
Station d'épuration Col des GUERINS	6,6	0	100
Esparron	1,5	100	100
Station d'épuration Les DOMES	8,2	100	100
Station d'épuration NEFFES-PELLEAUTIER	71,2	100	100
Barillonnette-les Faysses	1,3	100	100
Station d'épuration Les Roches	0,3	100	100
Vitrolles-Chef lieu	1	100	100
Station d'épuration Village CLARET	19,7	100	100
Vitrolles-le Plan	3,7	100	100
Station d'épuration JARJAYES Nouvelle STEP	5,4	100	100
Station d'épuration de GAP	2 510	100	100
Barillonnette-Chef lieu	3,9	100	100
Tallard-Chef lieu - Les jardins	177	100	100
la Saulce 01/01/2001 Boues activées	84,6	100	100

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2018).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2019	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100
Station d'épuration Château Rousset Lit plantés de roseaux (2015)	4,5	100	100
Station d'épuration Curbans Village	10,5	0	0
Station d'épuration La Curnerie	0,3	100	100
Station d'épuration Col des GUERINS	6,6	0	100
Esparron	1,5	100	100
Station d'épuration Les DOMES	8,2	100	100
Station d'épuration NEFFES-PELLEAUTIER	71,2	100	100
Barillonnette-les Faysses	1,3	100	100
Station d'épuration Les Roches	0,3	100	100
Vitrolles-Chef lieu	1	100	100
Station d'épuration Village CLARET	19,7	100	100
Vitrolles-le Plan	3,7	100	100
Station d'épuration JARJAYES Nouvelle STEP	5,4	100	100
Station d'épuration de GAP	2 510	100	100
Barillonnette-Chef lieu	3,9	100	100
Tallard-Chef lieu - Les jardins	177	100	100
la Saulce 01/01/2001 Boues activées	84,6	100	100

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 en 2018).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2019	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100
Station d'épuration Château Rousset Lit plantés de roseaux (2015)	4,5	100	100
Station d'épuration Curbans Village	10,5	0	0
Station d'épuration La Curnerie	0,3	100	100
Station d'épuration Col des GUERINS	6,6	0	100
Esparron	1,5	100	100
Station d'épuration Les DOMES	8,2	100	100
Station d'épuration NEFFES-PELLEAUTIER	71,2	100	100
Barillonnette-les Faysses	1,3	100	100
Station d'épuration Les Roches	0,3	100	100
Vitrolles-Chef lieu	1	100	100
Station d'épuration Village CLARET	19,7	100	100
Vitrolles-le Plan	3,7	100	100
Station d'épuration JARJAYES Nouvelle STEP	5,4	100	100
Station d'épuration de GAP	2 510	100	100
Barillonnette-Chef lieu	3,9	100	100
Tallard-Chef lieu - Les jardins	177	100	100
la Saulce 01/01/2001 Boues activées	84,6	100	100

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** (100 en 2018).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de GAP :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		872,4

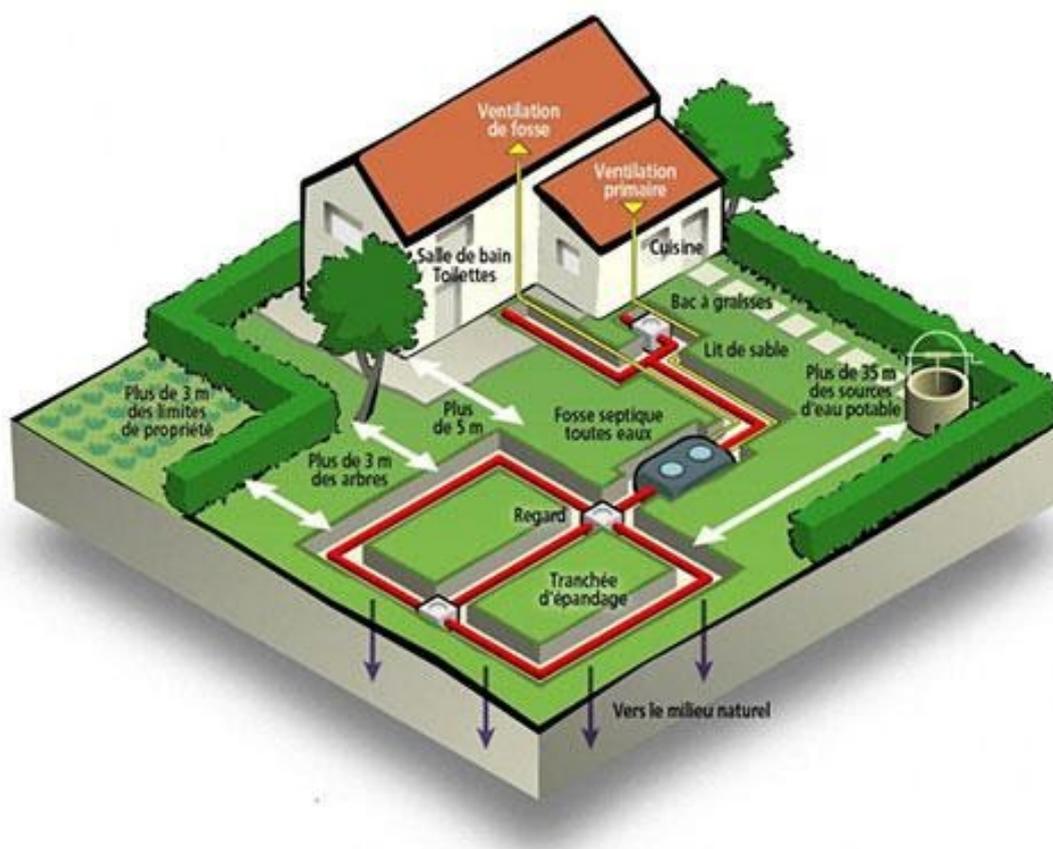
$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2018).

4. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2018	Valeur 2019
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	46 825	47 364
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	5	5
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	831,1	916,5
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	0,95	0,95
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	94,83%	94,41%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	103	103
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0

5. L'Assainissement Non Collectif



a. Caractérisation technique du service

• Présentation du territoire desservi

Le service public d'assainissement non-collectif (SPANC) de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance est géré au niveau **intercommunal**.

• Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie

• Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne - y compris les résidents saisonniers - qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le nombre d'habitants desservis par le SPANC est évalué à **3200** habitants pour un nombre total d'habitants résidant sur le territoire du service de 50 565 habitants.

• Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2019
A - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Non
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui
B - Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Oui

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service est de 90

b) Tarification de l'assainissement et recettes du service

• Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer - s'il le souhaite - à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables au 01/01/2020 sont les suivants :

		ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF
Tarifs de l'assainissement non-collectif		Secteur assujetti à la TVA
Tableau de présentation des Tarifs en € HT applicables au 01/01/2020		
Contrôle périodique		65 Euros
Diagnostic initial ou en cas de vente		90 Euros
Examen préalable à la mise en oeuvre		115 Euros
Le SPANC assure un contrôle périodique des installations recensées au maximum tous les 8 ans. L'examen préalable comprend l'instruction et une visite de contrôle de conformité sur site en cours de travaux.		

- Recettes 2019 (en € HT)

	collectivité 2018	collectivité 2019
Facturation du service obligatoire	6 555	8 735
Facturation du service facultatif	0	0
Autres prestations auprès des abonnés	0	0
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0
Autre :	0	0



Exemple de filière agréée : filtre compact à fibres de coco

c) Indicateurs de performance

- Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. C'est le ratio entre:

- le nombre d'installations contrôlées conformes ou ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement
- le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service

Pour l'année 2019, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est :

$$\frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} \times 100 = 83.3 \%$$

	Exercice 2019
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	875
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	1 295
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	200
Taux de conformité en %	83,0